

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## COMMUNIQUÉ FFF SUR LES MODALITÉS DE REPRISE

### Partenaires



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



### Partenaires



A la suite des annonces gouvernementales intervenues au cours des derniers jours sur les conditions de la reprise d'activité, vous trouverez ci-après les informations à jour sur les modalités de cette reprise.

Pages 8 & 9

« Le District, c'est VOUS ! »

Christophe CAILLIET

### Sommaire

Informations	Pages 1 à 9
Actualités	Pages 10 & 11
Procès-Verbaux	Pages 12 à 14



# CRISE SANITAIRE : UNE ENQUÊTE DU CNOSF POUR AIDER LE SPORT FRANÇAIS



**Vous trouverez ci-dessous un texte du Président de la F.F.F., Noël le Graët.**

**« Madame la Présidente, Monsieur le Président,**

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui affecte profondément la vie de tous les Français. Le sport amateur, et en particulier le football, doit jouer un rôle majeur dans le maintien du lien social pendant cette période si difficile. Nous savons les efforts que vous déployez quotidiennement pour que votre club s'adapte aux différents cadres fixés en fonctions de l'évolution de la situation

sanitaire, et au nom de tous les amoureux du sport je vous en remercie du fond du cœur.

La Fédération Française de Football, qui se mobilise depuis mars pour aider et écouter les clubs, souhaite pouvoir relayer encore plus fortement auprès de l'Etat les demandes légitimes des acteurs de terrains. Pour ce faire, nous vous proposons, par l'intermédiaire du Comité National Olympique et Sportif Français, de répondre à une grande enquête qui vise à insister auprès du Ministère de l'Economie et des Finances sur l'utilité sociale du sport fédéré et sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité et l'équilibre économique des associations sportives. L'enjeu pour le sport amateur est d'obtenir des aides supplémentaires, avec notamment, un possible dispositif d'aide financière aux familles pour l'inscription ou la réinscription de leur enfant.

Nous vous invitons ainsi à répondre au questionnaire ci-après pour le 10 novembre <https://innov-up.talk4.pro/barometre-clubs/s/b4db46bc40/>.

La plateforme garantit l'anonymat des réponses et la protection des données tout en utilisant un lien spécifique qui vous rattache automatiquement à la FFF. Cela permet de montrer ainsi tout le poids du football dans la pratique sportive.

Nous comptons sur le maximum d'entre vous pour répondre à cette enquête.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos licenciés. »

Noël Le Graët

Président Fédération Française de Football

## DISPOSITIFS FAFA 2020-21



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est principalement alimenté par la Fédération Française de Football (FFF) mais aussi par la Ligue du Football Professionnel (LFP), par une contribution économique destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention : l'emploi, les équipements, le transport, la formation. Les dispositifs du FAFA sont ouverts à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ». La Fédération Française de Football met à votre disposition une page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques sur les projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

### [PAGE INTERACTIVE](#)

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre District d'appartenance ou auprès de Pauline JUSOT, Secrétaire Administrative, à l'adresse suivante : [pjusot@lbfc.fff.fr](mailto:pjusot@lbfc.fff.fr).

## CALENDRIER DES FORMATIONS

Le District de l'Yonne de Football met à votre disposition le calendrier des formations mis à jour.

[Calendrier formations](#)



# GUIDE DE FORMATION : MISE À JOUR SPÉCIALE « COVID-19 »



Une mise à jour spéciale COVID-19 (du 6 Novembre) de notre Guide de Formation, version 2020-2021 est disponible ! Compte tenu de la propagation de l'épidémie du COVID 19 (Coronavirus) sur notre territoire et des directives gouvernementales, un nouveau dispositif concernant les formations est mis en place.

En effet, dans un souci de garder le lien avec nos clubs et nos éducateurs et dans une volonté d'avoir une continuité pédagogique cohérente et efficace de nos formations fédérales, **nos formations modulaires ayant lieu durant cette période de confinement seront dispensés à distance.**

**Ainsi, les heures des formations correspondantes à la partie théorique seront effectuées à distance par le biais de la visioconférence. La partie de 8h00 correspondante à la mise en situation pratique sera, quant à elle, effectuée en présentiel de façon différée après le confinement.**

Le Guide est à retrouver dans la rubrique « Formation » – « **Guide de Formation** » de notre site internet.

## **LE GUIDE DE FORMATION, C'EST QUOI ?**

Dans ce document numérique, vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles (dates, lieux, inscriptions, tarifs...) sur les formations Educateurs – Entraîneurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l'Institut Régional de Formation du Football, en collaboration et avec l'aide des Districts, et organisées sur notre territoire pour cette saison 2020-2021.

Des informations sur les aides potentielles à la formation, sur les organismes et institutions présents dans ce secteur d'activité ont également été référencées dans ce Guide.

# FORMATIONS DES ÉDUCATEURS



## **RAPPEL Formation Educateur - District de l'Yonne - Décembre 2020 !!!!**

Madame, Monsieur,

**Malgré le période de confinement, le District de l'Yonne organise 4 modules de Formation d'Éducateurs durant le mois de Décembre :**

L'organisation proposée est la suivante : 1 journée de 8H **OU** 2 demi-journée de 4H en visio (cours théorique) + 1 journée de 8H00 en présentiel (cours pratique et théorique) sur un lieu défini.

Module U15 : (pré-requis : être licencié 2020/2021 et avoir 16 ans). **Inscription possible jusqu'à la fin de la semaine ! 50% du coût du Module prise en charge par le District de l'Yonne (voir conditions ci-après)**

- Partie Théorie (2 demi-journées de 4H) : Samedi 05 et Samedi 12 Décembre 2020 de 9H00 à 13H00 (Visio - Starleaf)
- Partie Terrain (1 journée de 8H) : Samedi 30 Janvier 2021 de 8H30 à 18H30 (présentiel) **à Sens**

Module Séniors : (pré-requis : être licencié 2020/2021 et avoir 16 ans). **Inscription possible jusqu'à la fin de la semaine ! 50% du coût du Module prise en charge par le District de l'Yonne (voir conditions ci-après)**

- Partie Théorie (2 demi-journées de 4H) : Samedi 05 et Samedi 12 Décembre 2020 de 9H00 à 13H00 (Visio - Starleaf)

- Partie Terrain (1 journée de 8H) : Samedi 16 Janvier 2021 de 8H30 à 18H30 (présentiel) à **Migennes**

Module Futsal : (pré-requis : être licencié 2020/2021 et avoir 16 ans). **Inscription possible jusqu'à la fin de la semaine ! 50% du coût du Module prise en charge par le District de l'Yonne (voir conditions ci-après)**

- Partie Théorie (8H) : Vendredi 04 Décembre 2020 de 8H30 à 18H30 (Visio – FOAD)
- Partie Terrain (8H) : Mardi 16 Février 2021 de 8H30 à 18H30 à **Dijon** (présentiel)

Module Projet Associatif : 2 journées de 8H en visio (Starleaf) / **GRATUITE du Module (prise en charge FFA + District de l'Yonne – voir conditions ci-après)**

- Le Vendredi 18 Décembre 2020 et le Samedi 19 Décembre 2020 en visio (Starleaf)

**Les pré-inscriptions se font directement sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football** (dans Formation > Inscriptions) ou en cliquant sur le lien suivant : <https://lbfc.fff.fr/formations/> et ce **dans la limite des places disponibles et au plus tard 10 jours avant le début de la Formation** (lorsque la session est complète ou que le délai des 10 jours est passé, celle-ci n'apparaît plus dans la liste des formations).

Le coût par module de formation est théoriquement de 80 Euros (40 Euros par jour de formation). **(Possibilité de bénéficier d'un bon de formation de 25€).**

Aussi, je vous rappelle également que le District de l'Yonne, s'engage fortement auprès de ses éducateurs sur la formation en prenant en charge en totalité ou en partie le financement des modules de formations :

- Pour les modules U7, U9, U11, Projet Sportif et Educatif, **Projet Associatif**, Module Animatrice Fédérale et les modules de Dirigeants (PFFD) : **Prise en charge du District de l'Yonne à 100% du « reste à charge » pour le club**
- Pour les modules U13, **U15**, U17/U19, **Séniors**, Arbitrage, Gardien de But, **Futsal**, Beach-Soccer, Santé-Sécurité : **Prise en charge du District de l'Yonne à 50% du « reste à charge » pour le club**
- Pour les formations Initiales en Arbitrage : **Prise en charge du District de l'Yonne à 50% du « reste à charge » pour le club formant un jeune arbitre (né en 2002 et les années suivantes)**

Toutes les formations seront gérées administrativement par la Ligue Bourgogne Franche-Comté, il faudra donc prendre contact avec la Ligue pour toutes questions concernant les inscriptions à ces formations ([cbryas@lbfc.fff.fr](mailto:cbryas@lbfc.fff.fr) ou **03 45 42 13 82**).

Veuillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations sportives.

**Etienne THOMAS**

CTD chargé du Plan de Performance et Formation

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football

[20-21 – Calendrier Formation – District YONNE MAJ 09112020](#)

# NOUVELLES LOIS DU JEU FUTSAL

Suite aux modifications des lois du jeu futsal par la FIFA durant cet été 2020 (pas d'évolutions depuis 2014) et malgré la situation sanitaire actuelle, nous vous prions de recevoir en pièce-jointe différents documents « Lois du jeu pratique associée » mis à jour (version du 2 novembre 2020) :

1. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20 avec modifications FIFA](#)
2. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20](#)
3. [Lois du jeu Futsal associé FFF 2.11.20 Annexes](#)
4. [Lois du jeu Futsal associé FFF U7-U9 du 2.11.20](#)
5. [Lois du jeu Futsal associé FFF U11-U13 du 2.11.20](#)
6. [Lois du jeu Futsal associé FFF U15 à Seniors du 2.11.20](#)

## « MOI AUSSI JE PEUX ARBITRER » – LE KIT COMM



La Fédération Française de Football lance, cette saison, la campagne « *Moi aussi je peux arbitrer* » qui vise à inciter ceux qui le souhaitent à devenir arbitre de football. Cette campagne a pour objectifs de soutenir les ligues, les districts et les clubs dans le recrutement de nouveaux arbitres. Parmi les profils recherchés, figurent les joueuses, les joueurs et les dirigeants pouvant bénéficier d'une double licence « *arbitre* » ou encore

des personnes non licenciées qui souhaiteraient découvrir cette fonction pour le loisir ou pour atteindre le plus haut niveau et diriger de grandes compétitions.

La FFF met ainsi à disposition deux kits destinés à sensibiliser les filles et les garçons au rôle d'arbitre. **Ces kits sont composés de six visuels différents qui seront diffusés au fur et à mesure de cette nouvelle période de confinement.**

L'ensemble de ces visuels peut être diffusé par le biais d'affiches ou numériquement sur les sites Web et les réseaux sociaux.

**On débute la diffusion de ce Kit par un visuel de l'Arbitrage Féminin « *Moi aussi je peux jouer et arbitrer* ». Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes filles sur la possibilité de devenir arbitre tout en restant joueuse.**

### LES VISUELS DE LA CAMPAGNE

#### LES VISUELS POUR LES FÉMININES :

##### ► « Moi aussi je peux jouer et arbitrer »

*Le saviez-vous ? 94 % des arbitres ont déjà eu une licence joueuse ou joueur et 20 % ont une licence joueuse ou joueur en cours.*

# NOUVELLE ÉDITION DES « TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN »



Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

Cette année, quatre catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la Fédération Française de Football :

EDUCATION & CITOYENNETÉ	SOLIDARITÉ & INCLUSION	MIXITÉ & DIVERSITÉ	SANTÉ & ENVIRONNEMENT
Lois du jeu Éducation Esprit d'équipe Culture Soutien scolaire Insertion professionnelle	Caritatif Solidarité internationale Soutien populations démunies Accueil réfugiés	Discriminations Égalité F/H Intergénérationnel Foot féminin Culture Sexisme Féminisation équipe dirigeante	Énergie Changeement climatique Santé publique Premiers secours Biodiversité Nutrition Hygiène de vie
Emploi Bénévolat Club lieu de vie Arbitrage Fair-play Soutien scolaire	Handicap Foot adapté Cécifoot Foot unifié Foot fauteuil	Mixité Homophobie Racisme Intégration	Transports Dopage Bienfaits Addictions

D  
également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs. **Chiffres-clés (depuis 2008) :**

- 3 200 bonnes pratiques recensées
- Le 200e club lauréat en 2020
- 717 K€ de dotation globale
- 1 650 clubs amateurs candidats

## Le calendrier 2020/2021

- Dépôt des candidatures du 1<sup>er</sup> octobre au 14 décembre 2020
- Jury de sélection sur dossiers : mercredi 20 janvier 2021
- Jury d'audition des clubs : mercredi 10 mars 2021
- Cérémonie de remise des trophées : mai 2021

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature, rendez-vous sur le site de la Fondation du Football ([www.fondationdufootball.com](http://www.fondationdufootball.com)). Vous pouvez également contacter la Fondation par téléphone, au 01.44.31.74.56.

**[AFFICHE TROPHEES PHILIPPE SEGUIN](#)**

# FONDATION, DU FOOTBALL



Le Fondation du Football publie la 4<sup>e</sup> édition du Panorama Sociétal du Football Français :  
Un football responsable, solidaire et inclusif.

Communiqué de presse,  
1<sup>er</sup> décembre 2020.

La publication du Panorama Sociétal du Football Français répond à une volonté du Fondation du Football de mettre en lumière le football dans ce qu'il

représente en termes de diversité, de solidarité, d'impacts environnementaux, de prise de conscience des enjeux socio-économiques.

Il a pour but de présenter la réalité trop souvent méconnue d'un football responsable, solidaire et inclusif. À travers 17 chiffres clés, cette dernière édition souligne une nouvelle fois l'étendue du travail accompli par les clubs, véritables lieux d'intégration et de socialisation, et l'importance à faire valoir leur rôle et leur impact positif sur la société.

Cette nouvelle édition du Panorama Sociétal du Football Français réaffirme l'engagement du football au devoir de solidarité et sa volonté de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Les données présentées dans cette édition sont issues d'une enquête menée en mai 2020 par le Fondation du Football auprès d'un échantillon de 2 150 clubs amateurs et professionnels, enrichie de données statistiques fournies par la FFF et de plusieurs études menées par les acteurs du football amateur et professionnel.

## **Le contexte de crise sanitaire et l'arrêt de l'activité des clubs**

Dans la période que nous traversons, cette étude permet de prendre conscience de la participation des 14 042 clubs de football à l'équilibre de notre société.

Lorsque les clubs cessent de fonctionner- ce qui a été le cas pendant plus de 4 mois en 2020 – au-delà de la pratique sportive, ce sont aussi des milliers d'initiatives créatrices de lien social qui sont interrompues : accueil des réfugiés, parcours de soin des personnes en situation de handicap, aide à la réussite scolaire ou à l'insertion professionnelle.

## **Le Football : un sport responsable, solidaire et inclusif en quelques chiffres**

**Inclusif**, le football est un terrain d'accueil privilégié pour les populations les plus vulnérables. **24% de clubs amateurs accueillent des réfugiés. Solidaire**, le football est un acteur social actif. **60% des clubs amateurs aident leurs licenciés à accéder à l'emploi.**

**Responsable**, le club est un acteur clé dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre le décrochage scolaire. Le **soutien scolaire** est mis en place **dans plus de 1 000 clubs**.

Retrouvez l'intégralité de la 4<sup>e</sup> édition du Panorama Sociétal du Football Français – publication décembre 2020 :

[Www.fondationdufootball.com](http://www.fondationdufootball.com)

**Infographie : Fondation-InfographiePanoramaSportpack**

**Contact Presse :**

**Mathias Monge – Le Double M – [mathias@ledoublem.fr](mailto:mathias@ledoublem.fr) – 06 09 36 27 66**

## COMMUNIQUÉ FFF SUR LES MODALITÉS DE REPRISE



Madame, Monsieur,

Je vous fais part de la dernière communication de la FFF concernant la reprise de nos activités. A la suite des annonces gouvernementales intervenues au cours des derniers jours sur les conditions de la reprise d'activité, vous trouverez ci-après les informations à jour sur les modalités de cette reprise, que vous pouvez désormais retrouver sur le site Internet de la FFF, accompagnées des documents de référence actualisés (<https://www.fff.fr/actualites/196006-les-modalites-pratiques-de-la-reprise?themePath=la-fff/>).

En premier lieu, il convient de noter que si la pratique des sports collectifs est à ce jour encore interdite par l'Etat, les clubs sont autorisés à ouvrir leurs portes pour proposer une pratique adaptée.

Cette autorisation vaut **aussi bien pour les majeurs que pour les mineurs**, l'ensemble des licenciés pouvant donc reprendre une activité dans les mêmes conditions de pratique. Les pratiques proposées devront permettre de respecter les gestes barrières et l'ensemble du protocole sanitaire établi par le ministère des sports.

Il est donc impossible de proposer une pratique avec contact et opposition. L'utilisation du ballon est en revanche autorisée.

Le guide de reprise des activités dans les clubs de football paru en juin dernier correspondant aux consignes sanitaires actuelles, peut utilement être mis à disposition des éducateurs afin

d'élaborer leurs séances. Il est également à noter que l'Etat interdit l'utilisation des vestiaires à l'occasion de cette première phase de reprise de la pratique. L'organisation de rencontres inter-clubs est également proscrite, et les brassages entre groupes doivent être évités.

Les pratiquants qui se rendent dans les clubs doivent remplir l'attestation dérogatoire de déplacement et leur pratique est donc limitée à 3h et un éloignement de 20km de leur domicile.

En revanche les éducateurs, qu'ils soient salariés ou non, sont considérés comme étant en situation de déplacement professionnel. C'est donc l'attestation de déplacement professionnel, remplie par le club, dont ils doivent se munir. Cela les dispense de respecter la mesure 3h/20 km, qui ne concerne que les pratiquants.

Même si les conditions de reprise sont complexes et contraignantes, cette possibilité de reprise est une excellente nouvelle pour les clubs, qui peuvent à nouveau fonctionner et jouer leur rôle social auprès des licenciés. Cette première phase de reprise peut en outre être mise à profit, pour les équipes engagées en compétition, pour mettre en place un programme de réathlétisation nécessaire à une reprise sécurisée pour la santé des individus après une période d'inactivité longue.

Cette première phase durera, a minima jusqu'au 15 décembre, date à laquelle les mesures prises pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Notre objectif est de pouvoir obtenir la possibilité de reprendre des entraînements sous leur forme habituelle à cette date. L'exemplarité des clubs dans l'application des protocoles sanitaires jusqu'à cette date est essentielle pour convaincre l'Etat de la possibilité d'ouvrir une seconde phase de la reprise de la pratique.

Enfin, les annonces de l'Etat imposent, à ce jour, une date de reprise des compétitions envisagées au 20 janvier. Cette date est trop tardive pour pouvoir envisager une saison normale pour la majorité des compétitions. La FFF, en concertation avec les Ligues et Districts, travaille actuellement avec les services de l'Etat pour tenter d'obtenir un redémarrage plus précoce. Elle étudie également toutes les hypothèses possibles en terme d'adaptation du format des compétitions si cela devait être nécessaire.

S'agissant de la pratique indoor, des précisions sont attendues dans les prochains jours. Pour l'heure, il nous a été indiqué que la pratique sans contact pourrait reprendre à partir du 15 décembre pour les mineurs seulement, et la pratique habituelle à compter du 20 janvier.

A toutes fins utiles, nous vous informons qu'un webinar animé par la Ligue du Football Amateur, la DTN et la Direction médicale consacré à la reprise d'activité, sera organisé ce jeudi 3 décembre à 17h. Il sera ouvert à l'ensemble des clubs, des Ligues et des Districts (formulaire d'inscription adressé aux clubs et également disponible sur l'actualité [fff.fr](http://fff.fr)).

Bien cordialement

**Christophe CAILLIET**

**Président du District de l'Yonne de Football**

PV 123 Fém. 1

## COMMISSION DE FÉMINISATION

### RÉUNION DU

LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

**Présidente** : Madame Florence BRUNET.

**Présents** : Mesdames Stéphanie ROCHE, Laure REQUILLARD, Florence VIE, Nataly VILAIN, Monsieur Jean MOUREY.

**Invités** : Monsieur Bruno BILLOTTE.

**Absents excusés** : Mesdames Alexandra DE SINGLY, Véronique Maison, Anne PERCHE, Héloïse PICARD, Magalie ROBERT, Monsieur Dany MOINE.

**Secrétaire de séance** : Madame Nataly VILAIN

Début de Séance à 19H06

### **1. Communication de la Présidente**

La Présidente présente à l'ensemble des membres présents, Madame Laure REQUILLARD licenciée au club de Charmoy, ancienne joueuse et qui souhaite intégrer la Commission de Féminisation.

Sa candidature sera présentée au prochain comité de direction, du 15 octobre 2020.

### **2. Prévisions saison 2020-2021**

#### ➤ **Octobre Rose**

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales, la date retenue pour la manifestation d'octobre rose est le samedi 24 octobre 2020 lors du match à l'AJA.

Ne sachant pas exactement les directives face au COVID 19, il est proposé de voir avec l'AJA, de reverser 1 € à la ligue contre le cancer sur la vente de chaque place de match.

Si possibilité, la commission mettra en place un stand sur la féminisation.

#### ➤ **Rassemblement féminin**

Si la crise le permet et suite aux résultats de l'assemblée générale électorale du District, la commission organisera une journée de rassemblements autour du football féminin, sous la forme d'un « Festi-Foot ».

L'Objectif : fédérer, divertir et récompenser.

Date retenue : 27 MARS 2021(lieux à préciser)

➤ **Opérations clubs**

La Présidente souhaiterait que la commission fasse des opérations clubs sur les plateaux des samedis, en intervenant auprès des mamans en coordination avec les clubs afin de présenter les différents rôles qui peuvent exister dans « le football féminin »

- Objectif : Ramener des bénévoles au sein des clubs en fonction des besoins des clubs, en amenant et apportant un savoir-faire.
- Au préalable, possibilité de faire un sondage au sein des clubs afin d'évaluer leurs besoins.

Cette proposition est mise en stand-by et sera remise en question suite aux mesures gouvernementales face au COVID 19 et aux résultats de l'assemblée générale électorale du district.

### **3. Prochaine réunion**

- Pas de date arrêtée à ce jour et en attente de la prochaine Assemblée Générale du DISTRICT lors des élections.

Séance levée à 20H08

**La Présidente de la Commission**

Florence BRUNET

**La secrétaire de la Commission**

Nataly VILAIN

# COMMISSION FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

## RÉUNION DU SAMEDI 24 OCTOBRE 2020

**Présidente** : Madame Florence BRUNET.

**Membres Présentes** : Mesdames Christine CHERY-FLOCH et Catherine FONTAINE.

**Clubs présents** : ES Appoigny, US Ravières, AS Serein, US Vermenton.

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine FONTAINE

Début de la séance à 8h00.

### **4. Formation F.M.I**

Formation sur la feuille de match informatisée proposée aux clubs afin d'aider les licenciés ne maîtrisant pas l'utilisation de cette F.M.I. lors des journées de championnat.

Au total 12 licenciés inscrits répartis de la façon suivante :

- **1<sup>er</sup> groupe de 9h00 à 10h30** : 8 membres du club d'Appoigny.
- **2<sup>ème</sup> groupe de 11h00 à 12h30** : 1 membre des clubs de Serein et Vermenton, 2 membres du club de Ravière.

Fin de la séance à 13h00

**La Présidente de la Commission**

Florence BRUNET

**La secrétaire de séance**

Catherine FONTAINE